

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 18
Votants : 21

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2023

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 2 juin 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DELPECH, Maire	Francis BRIAND
Jacques POTTIER, Adjoint	David GENTIEN
Aude ZAFOUR, Adjointe	Viviane PFLIEGER
Pierre CHOFFARDET, Adjoint	Guy DARRAS
Françoise DARRAS, Adjointe	Fabien MARTINEAU
Michel PIRIS, Adjoint	Lydie ZMUDA
Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Nadège PARFAIT
Jean-Pierre PRIEUR	Marie PLEGNON
Laurence HALLAIS	Kevin FAVRET

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS Myriam CHMELEFF pouvoir Françoise DARRAS
Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR
Guy ACHARD DE LA VENTE pouvoir Kevin FAVRET

ABSENTS EXCUSÉS Cyril MERZY
Oliviane DUPONT

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Madame Nadège PARFAIT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire propose que Madame ALIBERT BRIGNONE soit nommée présidente de la séance pour procéder au vote du compte administratif 2022.

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	BP 2022	Réalisé 2022
011 - Charges à caractère général	1 007 668,00 €	901 045,97 €
012 - Charges de personnel	1 255 350,00 €	1 220 938,40 €
014 - Atténuation de produits	59 108,00 €	58 346,79 €
65 - Autres charges de gestion courante	138 483,00 €	125 566,50 €
66 - Charges financières	42 781,00 €	42 780,66 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	- €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	10 092,00 €	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	- €
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	2 176,21 €	1 997 622,84 €
TOTAL DEPENSES	2 516 658,21 €	4 346 301,16 €
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2022	Réalisé 2022
013 - Atténuation de charges	5 000,00 €	6 282,19 €
70 - Produits des services	348 712,00 €	350 751,90 €
73 - Impôts et taxes	1 854 448,00 €	2 019 277,40 €
74 - Dotations et participations	447 670,00 €	465 749,48 €
75 - Autres produits de gestion courante	50 025,00 €	55 114,14 €
76 - Produits financiers	1,00 €	0,60 €
77 - Produits exceptionnels	9 000,00 €	2 011 978,29 €
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	2 257,00 €	2 257,00 €
TOTAL RECETTES	2 717 113,00 €	4 911 411,00 €

Fonctionnement résultats excédentaires 2022

565 109,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE	BP 2022	Réalisé 2022
20 - Immobilisations incorporelles	62 203,00 €	25 970,36 €
21 - Immobilisations corporelles	384 523,00 €	266 537,43 €
23 - Immobilisations en cours	227 933,00 €	125 200,36 €
13 - Subventions d'investissement	175 000,00 €	175 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	180 678,69 €	180 673,85 €
27 - Autres immobilisations financières	160 000,00 €	160 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	40 000,00 €	- €
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	2 257,00 €	2 257,00 €
041 - Opérations patrimoniales	2 286,74 €	2 286,74 €
TOTAL DEPENSES	1 234 881,43 €	937 925,74 €
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2022	Réalisé 2022
13 - Subventions d'investissement	359 989,00 €	353 276,11 €
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	4 553,37 €
10 - Dotations Fonds divers et Réserves (hors 1068)	115 565,00 €	103 463,47 €
024 - Produits des cessions immobilisations	2 000 000,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 176,21 €	1 997 622,84 €
041 - Opérations patrimoniales	2 286,74 €	2 286,74 €
TOTAL RECETTES	2 480 016,95 €	2 461 202,53 €

Investissement résultats excédentaires 2022

1 523 276,79 €

Résultats d'exécution du budget 2022 incluant les résultats reportés des exercices précédents sont de :

Fonctionnement	
Excédent antérieur	1 911 057.99 €
Excédent 2022	565 109.84 €
Part affectée sur l'investissement sur exercice 2022	0.00 €
Soit un excédent cumulé de fonctionnement de	2 476 167.83 €
Investissement	
Excédent antérieur	187 512.49 €
Excédent 2022	1 523 276.79 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	1 710 789.28 €
Excédent cumulé des deux sections	4 186 957.11 €

CONSIDÉRANT que l'arrêté des comptes de la collectivité pour l'exercice 2022 est constitué par le vote du Compte Administratif conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance, et le Conseil Municipal siégeant sous l'autorité du Président de la séance conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité,

ADOPTE le Compte Administratif de l'exercice 2022.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS
 SIGNE APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
 de la transmission en Sous-préfecture,
 le 12 juin 2023 de la publication
 le 12 juin 2023 en vertu des Lois
 des 2 mars et 22 juillet 1982.



Pour extrait conforme
 Le Maire
 Laurent DELPECH

